

Les comptes de Sion seront prochainement publiés. Dans le même temps, une motion a été déposée au Conseil général de la Ville, demandant une gestion saine des deniers publics. Les signataires, emmenés par Marc Gianadda, s'inquiètent des perspectives des finances séduinoises, en particulier de l'explosion de la dette déjà planifiée.



Entretien avec **Vincent Pellissier**, Conseiller Municipal de Sion, membre de la commission des finances.

Comment évaluez-vous l'état des finances de la Ville de Sion?

Il faut distinguer trois choses. Premièrement, les aspects liés à la gouvernance de la ville et c'est ce sur quoi porte la motion Gianadda. Deuxièmement, il y a le transfert de charges du Canton vers les communes, en particulier les centres urbains, qui risquent de péjorer fortement la santé financière de la Ville. Et là, il faut être attentif dans le débat actuel sur la RPT 2. C'est aussi un souci du législatif communal puisqu'un postulat sur cette question a été déposé par Luc Jansen lors du dernier plénum. Enfin, troisièmement, il se pose la question du financement des infrastructures d'importance cantonale.

Si on revient aux comptes de la Villes, comment expliquez-vous ces investissements qui explosent?

A la clôture des comptes 2010, on se rend compte que les dépenses sont assez bien maîtrisées au niveau des activités communales et ce, malgré la difficulté d'anticiper les coûts des tâches liées. Par exemple le montant de la facture que nous adresse le Canton pour la HES est toujours une surprise. Heureusement, la bonne tenue de notre tissu économique, en particulier les PME, fait que les revenus fiscaux ont été meilleurs que budgétisés. Dès lors, il a été possible de continuer à recapitaliser la Caisse de pension de la Ville ou encore de doter le fonds pour l'acquisition d'énergies renouvelables. Ce sont des investissements dans l'avenir que le Conseil Municipal fait là. Sans faire dans le catastrophisme, le danger aujourd'hui, c'est que les investissements ne soient plus suffisamment couverts par notre marge d'autofinancement. Celle-ci a été de 16 millions l'année passée alors que nous avons investi pour 24 millions environ. Dans la planification financière, ces investissements vont encore fortement augmenter. Par exemple, 36 millions sont prévus pour 2011. Cela n'est pas supportable à long terme!

Ces investissements sont liées aux charges de centralité; infrastructure de transport, sportives etc..., et aux choix faits par l'exécutif. Les besoins d'une collectivité sont par nature illimités. Cependant, on ne pourra pas satisfaire toutes les demandes. Les priorités d'investissement dépendent certes des opportunités mais devraient soutenir une stratégie. La véritable question, c'est où veut-on amener la Ville dans l'avenir? Il sera ensuite important d'investir dans des infrastructures pertinentes par rapport à cette vision. Un endettement, raisonnable et transitoire, ne me pose pas de problème si celui-ci est maîtrisé. Il faut surtout qu'il soit utile à la population. C'est comme cela que je comprends la motion du Conseil général qui vise à fixer un cadre tout en laissant une marge de manœuvre suffisante au Conseil municipal.

Vous évoquez ensuite le débat autour de la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes. Selon vous, quels sont les dangers?

L'outil péréquatif que met en place le Canton est intéressant et va dans le bon sens. Il permet une redistribution équitable des ressources. A mon sens, les critères retenus pour le calcul devraient mieux prendre en compte la réalité sociodémographique du Valais. Mais il s'agit d'instruments techniques sur lesquels se penchent les personnes qui affinent le modèle. J'ai l'espoir que ce soit fait en bonne intelligence.

Le danger réside dans le transfert des charges des missions cantonales vers les communes. Je pense par exemple à la formation tertiaire ou encore à la justice, qui sont clairement des tâches cantonales. Dans la première version de la RPT 2, on évoque, un appel au financement à hauteur de 20% des investissements par les communes. Cela signifierait que le Canton décide des investissements et que la seule chose qu'on attende des communes, c'est de payer la facture. Il y a là quelque chose de choquant. En outre, une grande partie la marge de manœuvre financière des communes serait ainsi consommée, au risque très rapidement de les asphyxier.

En conséquence, les communes n'auront plus les capacités financières pour investir dans les tâches qui sont les leurs et vont devoir s'endetter. On le voit dans d'autres Cantons ou par exemple la dette de villes comme Lausanne devient préoccupante.

Le problème pour les communes, c'est qu'elles ne pourront pas transférer ces nouvelles charges vers d'autres institutions publiques. Finalement, le dernier maillon de la chaîne, à savoir le contribuable, va voir ses impôts augmenter. Vous comprenez bien notre inquiétude; perte d'autonomie et augmentation de la charge fiscale. Cela est pour nous difficilement acceptable!

La solution repose sur la faculté du Canton à dégager les moyens nécessaires pour assumer ses tâches, en bonne collaboration avec les communes. Il est en effet impératif que les décisions qui impactent les communes, par exemple au niveau des coûts d'infrastructure induits, prennent en compte les contraintes communales. Pour illustrer, si le Canton décide de construire un hôpital dans le Chablais, il devrait également participer aux coûts de mobilité associés.

Je suis persuadé que c'est dans cet esprit que travailleront les services de l'Etat et le Grand Conseil.

Mais alors, comment financer les futurs grands projets?

Je reviens là sur le troisième point évoqué au début de cet entretien, à savoir le financement des infrastructures d'intérêt cantonal.

J'aime bien l'idée de fonds souverain pour les projets d'importance cantonale. Cependant, pour qu'il soit mis en place, il faut que l'effort soit partagé par tous et que les investissements profitent au Canton dans son ensemble. Il ne me semble pas correct de demander uniquement aux communes concédantes d'y participer pour équiper la plaine.

Il y a cependant une piste que je propose. Pour doter ce fonds, il faut se poser la question des richesses.

Pour ce qui concerne les communes de montagnes, il paraît évident aujourd'hui que la richesse réside dans l'eau. C'est le débat actuel sur le retour des concessions hydro-électriques.

Du côté des communes de plaine, les richesses équivalentes pour doter un tel fonds sont la valeur du foncier et son utilisation, c'est-à-dire son affectation à des activités économiquement rentables.

Je m'explique. On utilise des instruments d'aménagement du territoire, remembrement urbain, plan d'aménagement des zones, etc..., qui valorisent le foncier. Lors d'un changement d'affectation, on constate qu'une plus-value importante se dégage. Les institutions publiques font le travail de développement territorial mais ce sont les propriétaires des terrains qui récoltent les bénéfices. Il est important de respecter le droit à la valeur foncière, donc que les propriétaires réalisent une partie substantielle de cette plus-value. Mais, il me semble tout à fait défendable qu'une partie de cette valorisation supplémentaire alimentent un tel fonds, affecté justement à des investissements d'intérêt général.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 1979 permet de le faire. Pour l'agglomération de Sion, il s'agit là d'enjeux importants et donc pour l'avenir de tout le Canton. Nous devons en effet financer de nombreux projets importants comme moteur d'avenir. Je pense au développement d'un pôle du savoir fort dans les énergies et les technologies du vivant, des infrastructures de mobilité ou encore, plus simplement, d'un grand stade multifonction.

PDCVR / PDC Section de Sion

25 février 2011

Contacts et informations

Vincent Pellissier

Tél. 079 / 276 00 58

Mail vincent.pellissier@epfl.ch